

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° M20-0004734

MUPRAS

RECEPTION 9

Dentaire

Optique

89804

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3714 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : Doulakar

Nom & Prénom : SAAADAOUI IRKIA

Date de naissance : 1-1-1964

Adresse : BLOC A IV 26 DEZROUA

Tél. : 0642017521 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. Abdeljalil NAAMANE
Médecine Générale
ECHOGRAPHIE
Bloc "A" N° 12 - Daroua
Tél: 05 22 33 23 25

Date de consultation : 03 SEP. 2021

Nom et prénom du malade : SAAADAOUI IRKIA Age: 57 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Rhumatisme et maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DZROUA Le : 14.10.9.2021

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 SEP. 2021	2	1	10000	Dr. Abdellah NABEROU Médecin Général ECHO GRA 03 SEP. 2021
10 SEP. 2021	2	1	64	Dr. Abdellah NABEROU Médecin Général ECHO GRA 03 SEP. 2021

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412 00000000 00000000	21433552 00000000 00000000

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession

Abdeljalil Naamane

Docteur en Médecine

Echographie

Bloc Q N° 12 - Deroua

Tél.: 05 22 53 28 25

Visite à Domicile

عبد الجليل نعمان

دكتور في الطب

الفحص بالصدى

بلوك رقم 12 - الدروة

الهاتف : 05 22 53 28 25

PPV (DH):

34,70

ORDONNANCE

03 SEP. 2021

Deroua, le : الدروة في :

J. S. SAADAOU R. Rkia

34,70

Scand

20

PPV (DH): 25,00

LOT N°:

117 AV

25,00

34,70

20

drift ta seRe

25,00

extra 31

S.P

48,70

UVS

34,70

48,70

25,00

cedol

34,70



136,40

L'armada provinciale DEROUA
SAADAOU Deroua
Bloc "Q" N° 12 - Deroua
Tél: 05 22 53 28 25

Dr. Abdeljalil NAAMANE
Médecine Générale
ECHOGRAPHIE
Bloc "Q" N° 12 - Deroua
Tél: 05 22 53 28 25

\$2.00

Abdeljalil Naamane

Docteur en Médecine

Echographie

Bloc Q N° 12 - Deroua

Tél.: 05 22 53 28 25

Visite à Domicile

عبد الجليل نعمان

دكتور في الطب

الفحص بالصدى

بلوك ك رقم 12 - الدروة

الهاتف : 05 22 53 28 25

زيارة في المنزل

ORDONNANCE

10 SEP. 2021

Deroua, le : : الدروة في :

Dr. SAAADNAWE. R. K. S.

35.80
Bw fe 31.1. gp 1
S.V.

Carmaci PRINCIPAL DEROUA
Sarl au
Bloc UN° 1 Deroua
Tél: 05 22 53 28 25

Dr. Abdeljalil NAAMANE
Médecine Générale
ECHOGRAPHIE
Bloc "Q" N° 12 - Deroua
Tél: 05 22 53 28 25

BRUFEN® 400mg
Ibuprofène

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.
Elle contient des informations importantes sur votre traitement et votre maladie.
Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations.
Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.

I. IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT :

FORME/PRÉSENTATION :

Comprimé pelliculé, boîte de 30.

COMPOSITION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE :

Ibuprofène

Pour un comprimé pelliculé

EXCIPIENTS : noyau : cellulose microcristalline, croscarmellose sodique, lactose monolaurylsulfate de sodium, stéarate de magnésium. Pelliculage : hypromellose, TiO₂ (hypromellose, dioxyde de titane (E171)).

CLASSE PHARMACO-THÉRAPEUTIQUE :

Anti-inflammatoires, antirhumatismaux, non stéroïdiens.

II. DANS QUEL CAS UTILISER CE MÉDICAMENT ?

INDICATIONS :

Ce médicament contient un anti-inflammatoire non stéroïdien : l'ibuprofène. Il est indiqué chez l'adulte (de plus de 15 ans) :

- En traitement de longue durée de :
 - certains rhumatismes inflammatoires chroniques,
 - certaines arthroses sévères,
- En traitement de courte durée de :
 - certaines inflammations du pourtour des articulations (tendinites, bursite, épaule douloureuse aiguë),
 - douleurs aiguës d'arthrose,
 - certaines inflammations des articulations par dépôt de cristaux, telles que la goutte,
 - douleurs lombaires aiguës
 - douleurs aiguës liées à l'irritation d'un nerf, telles que les sciatiques,
 - douleurs et oedèmes liés à un traumatisme,
 - fièvre et/ou douleurs telles que maux de tête, états grippaux, douleurs dentaires, courbatures, règles douloureuses.

III. QUELLES SONT LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT DE PRENDRE BRUFEN 400MG, COMPRIMÉ PELLICULÉ ?

CONTRE INDICATIONS :

Ne prenez jamais BRUFEN 400mg, comprimé pelliculé dans les cas suivants :

- à partir du 6ème mois de grossesse,
- antécédents d'allergie ou d'asthme déclenchés par la prise de ce médicament ou d'un médicament apparenté, notamment autres anti-inflammatoires non stéroïdiens, aspirine,
- antécédents d'allergie aux autres constituants du comprimé,
- Ulcère de l'estomac ou du duodénum en évolution,
- maladie grave du foie,
- maladie grave des reins,
- maladie grave du cœur,
- lupus érythémateux disséminé,

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN

MISE EN GARDE SPÉCIALE :

A forte dose, supérieure à 1200 mg/jour, ce médicament possède des propriétés anti-inflammatoires et peut provoquer des inconvenients parfois graves qui sont ceux observés avec les médicaments anti-inflammatoires.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

AVANT D'UTILISER CE MÉDICAMENT, PRÉVENEZ VOTRE MEDECIN EN CAS :

- d'antécédent d'Asthme associé à une rhinite chronique, une sinusite chronique ou des polypes dans le nez.
L'administration de cette spécialité peut entraîner une crise d'asthme, notamment chez certains sujets allergiques à l'aspirine ou à un anti-inflammatoire non stéroïdien (cf contre-indications).
- de prise d'un traitement anticoagulant. Ce médicament peut entraîner des manifestations gastrointestinales graves.
- d'antécédents digestifs (hémie hystale, hémorragies digestives, ulcères de l'estomac ou du duodénum anciens),
- de maladie du cœur, du foie ou du rein.



CONSEILS ET ÉDUCATION SANITAIRE :

"QUE FAIRE EN CAS DE FIEVRE" ?

- La température normale du corps est variable d'un individu à l'autre et comprise entre 36,5°C et 37,5°C. Une élévation de plus de 0,8°C est considérée comme une fièvre.
- Chez l'adulte : si les troubles qu'elle entraîne sont gênants, vous pouvez prendre ce médicament qui contient de l'Ibuprofène en respectant les posologies indiquées.
- Avec ce médicament, la fièvre doit baisser rapidement. Néanmoins :

- Si d'autres signes apparaissent (comme une éruption cutanée),
- Si la température persiste plus de 3 jours ou si elle s'aggrave,
- Si les maux de tête deviennent violents, ou en cas de vomissements

CONSULTEZ IMMEDIATEMENT VOTRE MEDECIN.

"QUE FAIRE EN CAS DE DOULEUR" ?

- En l'absence d'amélioration au bout de 5 jours de traitement,
- Si la douleur revient régulièrement,
 - Si elle s'accompagne de fièvre,
 - Si elle vous réveille la nuit.

CONSULTEZ VOTRE MÉDECIN.

01/10/2021

RAPPORT ENQUETE SOCIALE

Nom & Prénom	VEUVE SAADAOUI RKIA
Matricule	3714
Nature de la maladie	Diabète + HTA

***Pension CIMR :	595,33
***Pension CNSS :	1398,97
***Restant FDS à fin 2020	2520,00
*** Cotisation Mensuel par prélèvement Bancaire	88,20 Dh/Mois

ENQUETE SOCIALE :

VEUVE SAADAOUI RKIA âgée de 57Ans Veuve de l'ex agent RAM, habitant dans un appartement à Droit, mère de 5 Filles (3 Mariées , 2 divorcées) , Mme SAADAOUI souffre des maladies chroniques (Diabète + HTA)

Veuve SAADAOUI Bénéficie des pensions de reversions (CNSS+CIMR) comme seul revenu mensuel, elle déclare avoir des difficultés financières.

Veuve SAADAOUI demande l'exonération du restant FDS à fin 2020 soit 2520Dhs en plus de sa cotisation mensuelle accumulée depuis 2014 (88,2/Mois un peu près 7 408,80Dhs) .

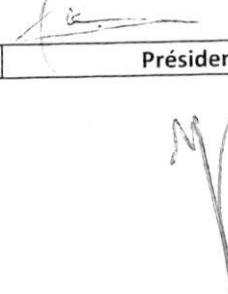
NB : les pensions de Mme SAADAOUI est inférieur à 2500,00Dhs/Mois.

SIGNATURE A. SOCIALE

KENZA BELATIK


Directeur


Trésorier


Président

Pôle Assistance et Solidarité

DEMANDE exoneration

Nom et Prénom	Maricule	CATEGORIE	OBSERVATION
VEUVE SAADAOUI RKIA	3714	Veuve	Demande Exonération du restant 2020 (2520 Dhs) + Exonération Cotisation

RDG + habisatni

Signature Président

Signature Trésorier

Signature Directeur

Signature Assistante Sociale

